

Compte rendu de la réunion APRC Ile de France du samedi 17 Février 2018

Présents : Françoise Compain, Valentine Collet Lacan, Patrick Vanstavel, Joseph Barbin, Emmanuel Galliot, Catherine Imbault Holland et Ghislaine Bouget

Excusés :, Christiane Paurd, Laure Marie Galliot Lafont, Guy Couteau et sa femme, Bernard Corbineau.

Comme nous le faisons maintenant régulièrement nous avons commencé notre réunion en faisant le point sur la situation de chacun...

Pour **Emmanuel** et suite à l'audience d'octobre 2017, le 19 décembre dernier la cour d'appel de Paris a confirmé la décision du conseil des prud'hommes de re-qualifier la relation entre les membres et l'OCC en contrat de travail. La justice n'a pas retenu en revanche l'accusation de travail dissimulé.

Les dommages et intérêts varient entre 25 000 et 100 000 euros selon les cas, pour un montant total proche de 1 million d'euros.

Outre la satisfaction exprimé par Emmanuel (et tous ses amis) l'interrogation demeure de connaitre l'écho que peut avoir un tel jugement dans l'Eglise, même si une journaliste de la Croix a fait un long article dans ce quotidien. Emmanuel nous parle du Père Vignon qui lors du congrès de l'ICSA en 2017, à Bordeaux, est intervenu pour présenter le livre « De l'emprise à la liberté », un ouvrage pluridisciplinaire et universitaire sur le sujet des dérives sectaires au sein de l'Eglise Catholique.

Il existe sur You tube une vidéo qui présente cette intervention.

Pour finir, Emmanuel nous informe que l'avocat est en attente d'une éventuelle saisine de la cour de cassation par l'OCC.

Valentine depuis notre dernière réunion est entrée en relation avec la CRA de la CAVIMAC au sujet de ses trimestres manquants. Bien qu'ayant fourni à l'appui de sa demande toutes les attestations des 2 communautés concernées elle a reçu un « nouveau document » de la CAVIMAC qu'elle doit remplir. Ce formulaire reprend très exactement les informations déjà fournies à la caisse par Valentine...Faire et refaire.....

Elle nous annonce que la Mivilude s'intéresse de nouveau à Béthléem.

Patrick nous informe d'une démarche intéressante. Il va avoir 60 ans au 1/07/2018, il aura 167 trimestres dont plus de 5 validés avant 20 ans. Il remplit donc toutes les conditions pour bénéficier du dispositif carrière longue. Mais la CAVIMAC le prive de 8 trimestres de noviciat et donc de son droit à ce dispositif. Il vient de déposer un recours en cassation contre le jugement de la cour d'appel de Paris.

Face à cette situation et au fait que la CNAV n'arrive pas à avoir de réponse de la CAVIMAC (mal gré ses deux tentatives) il a décidé de saisir le défenseur des droits. Une première réponse lui a été faite en demandant des explications sur sa situation et les pièces justificatives et en lui attribuant un numéro de dossier.

Rappelons que le Défenseur des droits « veille au respect des droits et libertés » en référence à article 71-1 de la Constitution.

Ghislaine n'avait pas reçu son jugement jour de la réunion. Mais au moment de la rédaction de ce compte rendu c'est chose faite. La CAVIMAC est condamnée à prendre en compte les 8 trimestres de noviciat refusés, à procéder à une nouvelle notification (ce qui aura des répercussion sur sa retraite CNAV et ses complémentaires), et à 1000€ au titre de l'article 700. Ce sont ainsi un peu plus de 8 années de procédures qui vont se clôturer si la CAVIMAC ne fait pas le choix d'aller en cassation.

La seconde partie de la réunion a été consacrée à des échanges autour de l'assemblée générale. 4 adhérents Ile de France pensent pouvoir participer les 17 et 18 mars.

Quelques phrases et observations durant cet échange

- « L'idée qu'il y ait un DROIT (de la République) ne fait pas partie du logiciel de nos adversaires. »

- S'il est indéniable qu'il y a plus de résultats individuels en allant en justice, du côté des autorités religieuses cela ne change rien... Peut-être alors faut-il se présenter comme des citoyens français lésés dans leurs droits (et non plus comme des AMC avec un régime de retraite spécial).
- Dans la même idée l'association est perçue par certains comme le lieu « qui nous fait prendre conscience d'un dol » et qui nous aide dans la réalisation de soi à la sortie. C'est également le lieu où peut s'exprimer la colère, encore ressentie par certains, d'avoir été victimes d'injustice.
- Nous ré- abordons la question du site internet « qui ne fait pas très jeune » mais sans apporter de réponse à la question posée faute d'être compétents en informatique.

Nous décidons de répondre collectivement au questionnaire du dernier bulletin. En réalité nous ne répondrons qu'à 2 questions...

1) les terrains d'actions

Il faut envisager d'autres terrains d'actions : Défenseur des droits, Président de la République, ESAN et il faut tendre le plus possible à mobiliser la presse. Faire connaître notre situation de citoyens lésés à Monsieur Delevoye, (Haut-commissaire chargé de la réforme des retraites).

2) le fonctionnement

Il est suggéré une rencontre une fois par an entre le CA et les correspondants locaux, l'idée étant de fortifier par la relation un groupe de pression (cf l'idée des clubs sous la Révolution).

Le fait de rassembler « les partants en justice » avec des « parrains » est plébiscité. En effet il est nécessaire de passer par un côté très technique pour agir et cela peut rebuter ceux qui s'engagent. De même cela peut être un frein pour les personnes, qui au vu du travail considérable fourni par Joseph Auvinet et Alain Gauthier, ne se sentent pas en capacité de répondre à la commission juridique.

Il est bientôt 13h30 et certains estomacs crient famine aussi nous terminerons notre réunion en prenant les 2 prochaines dates : 9 juin et 20 octobre de 10h à 15H (étant entendu que nous nous interrogerons le 9 juin sur les mêmes modalités organisationnelles du 20 octobre).

Le repas avec la mise en commun des richesses de chacun fut un moment joyeux.